Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 083-200031623-20240327-4602024-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Auriol
Belgentier
Brignoles
Cuges-les-Pins
Évenos
Garéoult
Gémenos
La Cadière d'Azur
La Celle
La Roquebrussanne
Le Beausset
Le Castellet
Mazaugues
Méounes-lès-Montrieux
Nans-les-Pins
Néoules
Plan d'Aups Sainte-Baume
Pourcieux
Pourrières
Riboux
Roquevaire
Rougiers
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Saint-Zacharie
Signes
Solliès-Toucas
Tourves
Trets

Plan d'Aups Sainte-Baume,
Le mercredi 3 avril 2024

Madame/Monsieur xxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Objet : Utilisation de la dotation biodiversité et aménités rurales
Suivi du dossier : *Frédéric Faissolle, directeur, frederic.faissolle@pnr-saintebaume.fr*

Madame/Monsieur,

La Loi de finances pour 2024 reconnait la contribution des collectivités à la transition écologique, avec une dotation "biodiversité et aménités rurales" portée à 100 millions d'euros et la poursuite du verdissement des dotations.

En tant que Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, je souhaitais vous sensibiliser à l'utilisation de cette dotation pour soutenir des projets et actions en lien avec les enjeux du territoire en matière de développement durable.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume représente un patrimoine exceptionnel qui mérite d'être protégé, et nous avons la responsabilité commune de veiller à sa préservation pour les générations futures. Les enjeux sur notre territoire sont multiples et variés, ils englobent des domaines tels que la préservation de la biodiversité et des paysages, la gestion raisonnée des ressources naturelles, l'agriculture responsable, la sensibilisation à l'éco-citoyenneté, et bien d'autres encore.

La dotation "biodiversité et aménités rurales" constitue une opportunité précieuse pour financer des projets qui répondent à ces enjeux. Elle peut contribuer à concrétiser vos idées et à réaliser des actions concrètes traduisant votre engagement dans la Charte du Parc. Avec l'appui de l'équipe du Parc, je vous invite à travailler en collaboration avec les acteurs locaux, les associations et les habitants de votre commune pour mettre en place des initiatives porteuses de sens et d'impact positif.

Je vous propose donc de saisir cette occasion pour faire avancer notre territoire vers un avenir plus durable et résilient. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la préservation de notre patrimoine se conjugue harmonieusement avec le développement économique et social de nos communes.

Je reste à votre disposition pour toute question ou demande d'accompagnement dans vos démarches et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

Michel GROS,

Président
Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Nazareth • 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
Tél : 04 42 72 35 22 • Fax : 04 42 98 00
www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr